



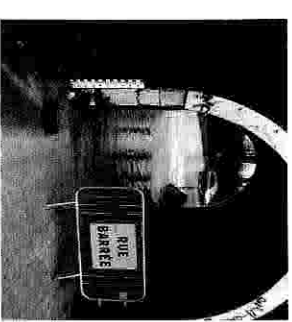
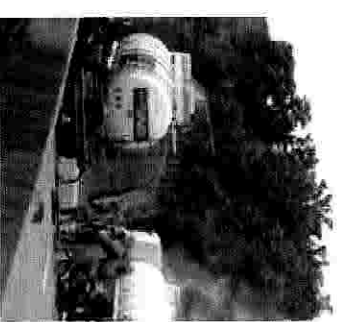
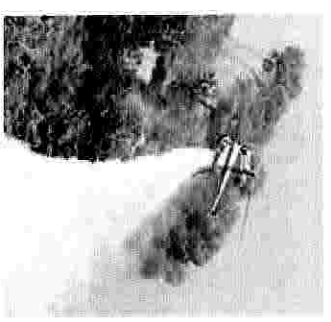
Commune de
Vézénobres

DICRIM

Édition Juillet 2009



**DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES
RISQUES MAJEURS**



Prévenir et informer !

Notre commune peut être touchée par des inondations comme en 2002. Nous ne sommes pas davantage à l'abri d'un accident technologique comme le transport de matières dangereuses ou d'un événement nucléaire lointain. Reste encore l'éventualité d'une catastrophe naturelle tel un séisme ou plus simplement un feu de forêt.

Ces événements peuvent mettre chacun d'entre nous dans des situations très critiques



*La Mairie a donc souhaité développer une politique de prévention et d'information concernant les risques majeurs naturels ou technologiques pour se préparer d'avantage à de tels événements
Elle se traduit **tout d'abord** par l'information préventive **et ensuite** par une organisation planifiée des secours.*

*Le premier volet est matérialisé par ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (**DICRIM**) réalisé conformément à l'article L 125-2 du code de l'environnement.*

Dans votre intérêt, conservez-le précieusement.

En parallèle, nous mettons en œuvre l'organisation planifiée des secours. C'est le PCS, Plan Communal de Sauvegarde.,

Le PCS comprend plusieurs parties : une partie concernant la cellule de crise mais aussi des plans inondation, alerte nucléaire, etc. Ces plans permettent d'assurer l'organisation des mesures de sauvegarde communales, d'alerter et de mettre en sécurité la population.

Par ailleurs, le Plan de Prévention des Risques Naturels & Prévisibles (PPRNP) qui définit les zones interdites à la construction et à l'aménagement est en cours d'élaboration ; le PPRNi du gardon Amonit à été approuvé le 03/07/2008, celui du gardon d'ALEES est en cours d'achèvement Leurs prescriptions seront intégrées au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours de finalisation

Nous avons pensé que dans le cadre de l'information préventive et pour être le plus complet possible, nous devons vous rappeler le dispositif national sur la vigilance météorologique. Les conséquences de ces phénomènes sont prévues dans le PCS pour l'organisation des secours.

Il me paraît essentiel, dans un souci de protection de la population, que notre commune remplisse pleinement son devoir d'information envers les Vézéno briens.

Bernard Mialhe

Maire de Vézénobres



AVERTISSEMENT



Le **DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)** a pour objectif d'informer et de sensibiliser la population de la commune sur les risques naturels et technologiques encourus et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Les documents cartographiques de ce dossier n'ont pas de valeur réglementaire que ce soit pour l'occupation des sols ou en matière de contrats d'assurance.

Le DICRIM n'a pas de valeur juridique, ne peut être opposable aux tiers, ni se substituer aux règlements en vigueur (notamment pour la maîtrise de l'urbanisme).

Il sera mis périodiquement à jour, en fonction de l'état des connaissances en matière de risques majeurs.

<p>Loi du 30 juillet 2003, Code de l'environnement – Art 12-2 et Décret d'application du 9 juin 2004</p> <p>Documents d'information et de prévention non opposables aux tiers :</p> <ul style="list-style-type: none">- Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) réalisé par l'état- Dossier Communal Synthétique (DCS) réalisé par les services de l'Etat.- Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) réalisé par le Maire	<p>Loi du 2 février 1995, dite Loi Barnier et Décret d'application du 5 octobre 1995</p> <p>Document réglementaire repris dans le PLU opposable aux tiers :</p> <ul style="list-style-type: none">- Plan de Prévention des Risques (PPR)
---	---

SOMMAIRE

L'alerte

Page7

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Page 8

Les Risques Majeurs sur la commune.

Page 9

LES RISQUES NATURELS

Inondations

Pages 10-11

Transport de Matières dangereuses

Pages 18-19

Feux de forêt

Pages 12-13

Rupture de Barrage

Pages20-21

Mouvements de terrains

Pages 14-15

Nucléaire

Pages 22-23

Sismiques

Pages 16-17

Industriel

Pages 24-25

LA VIGILANCE METEO

La vigilance Météo

Pages 26-29

Résumé-Informations pratiques

Page 30

L'alerte



LE CODE NATIONAL D'ALERTE

Le décret n°90-394 du 11 mai 1990 définit le code national d'alerte.

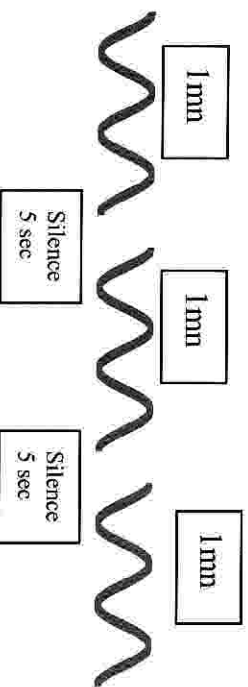
Ce code vise à informer en toutes circonstances la population d'une menace grave ou d'un accident majeur.

Il détermine également les obligations auxquelles sont assujettis les détenteurs de moyens de publication et de diffusion.

Ce code se compose d'un signal sonore et de la diffusion d'un message sur les consignes à observer par la population concernée

Le signal est diffusé sur le réseau national: il avertit la population de la nécessité de s'abriter immédiatement dans un lieu protégé.

Lors d'une alerte, les services de radio et de télévision autorisés diffusent des messages indiquant les mesures de protection de la population celle-ci doit se porter à l'écoute d'un des programmes nationaux pour connaître la conduite à tenir.



L'alerte

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore à l'aide d'une sirène, destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe.

Elle permet à chacun de prendre immédiatement les postures de sécurité et les mesures de protection adaptées



WM WM WM Le signal d'alerte

Il ne renseigne pas sur la nature du danger. Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence. Il consiste en **3 émissions successives d'une durée d'une minute chacune séparée par un silence de 5 secondes**, d'un son continu.

La population doit alors s'abriter dans un lieu protégé.



Ecoutez la radio
(France Bleu Gard Lozère 91.6 FM)

Respectez les consignes des autorités. C'est le meilleur moyen d'être informé.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger.

Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance.



Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours d'urgence. Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir.

— La fin de l'alerte

Elle est annoncée par un signal continu de 30 secondes

Conduite à tenir dans tous les cas d'alerte

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur peut se réaliser sous la forme d'un accident majeur. Son origine peut-être naturelle ou technologique.

Il se caractérise par de nombreuses victimes, des dégâts matériels importants et des impacts néfastes sur l'environnement.

L'EXISTENCE D'UN RISQUE MAJEUR EST LIÉE

À un événement potentiellement dangereux, l'aléa (fig. 1)

À une zone où des enjeux (fig. 2) humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

Le risque majeur (fig. 3) est donc la confrontation d'un aléa avec des enjeux

Le risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence (si faible que l'on oublie qu'il existe) et par sa gravité vis à vis des populations, des biens ou de l'environnement.

LE RISQUE MAJEUR PEUT ÊTRE

NATUREL : inondation, feux de forêt, glissement de terrain, sécheresse, séisme, avalanche.

TECHNOLOGIQUE : incendie, explosion, émanation de gaz toxique ou radioactif sur site fixe ou de transit, rupture de barrage.

Les dégâts et les souffrances liés à ces phénomènes naturels et technologiques peuvent être réduits grâce à des actions du type :

- aménagement des rivières,
- sécurité dans les industries,
- maîtrise de l'urbanisme,
- interdiction d'accès sur certains sites soumis à des aléas,
- l'information préventive de la population.

Cependant l'ensemble de ces actions ne conduisent jamais au risque zéro, celui-ci n'existe pas.

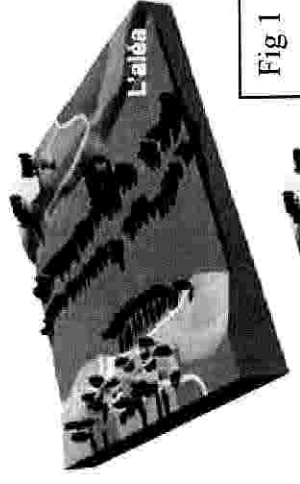


Fig 1

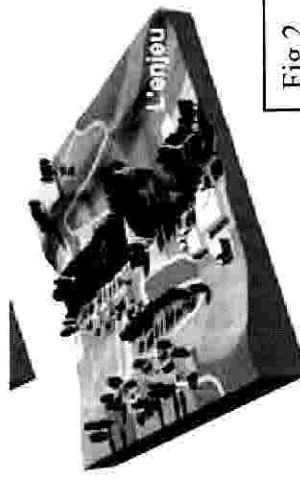


Fig 2

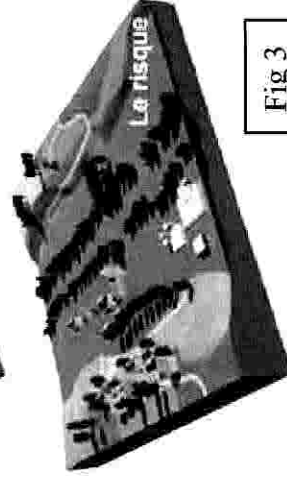


Fig 3

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs du Gard (DDRM) qui sert de base à ce DICRIM a identifié 5 Risques Majeurs pour la Commune de Vézénobres

3 Risques Naturels :

- Inondations
- Feux de Forêts
- Mouvement de terrain

2 Risques Technologiques

- Transport de Matières Dangereuses (TMD)
- Rupture de Barrage

Risques naturels

Les Inondations

Une inondation submerge plus ou moins rapidement une zone. Il en existe 3 sortes :

LES CRUES TORRENTIELLES

Elles correspondent à l'augmentation brutale du débit des eaux, avec des écoulements très rapides. Généralement, elles entraînent une érosion des berges et s'accompagnent d'un important transport de matériaux.

INONDATION DE PLAINE

La montée des eaux est en général assez lente.

INONDATION URBAINE

Elle est provoquée par l'imperméabilisation des sols. Les vitesses d'écoulement peuvent être plus rapides.

LE RISQUE DANS LA COMMUNE.

Les inondations à Vézénobres sont du type crues torrentielles. Les cours d'eau concernés sont Le Gardon, Le Freyssat, Le Boulidou. Depuis 2002 il n'existe plus d'habitations à risque important de noyade. Seuls les abords et certaines routes peuvent être dangereuses voire noyées.

- Prise en compte des zones inondables dans le Plan Local d'Urbanisme,
- Le Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation interdit la construction dans les zones les plus dangereuses,
- Entretien par la commune et le Syndicat Mixte d'aménagement du Gardon
- Collaboration avec la préfecture, les pompiers, la police, la gendarmerie, la DDE,
- Surveillance et alerte en cas de danger
- Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde.



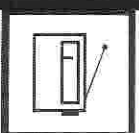
Risques naturels

Les Inondations

AVANT

- Faites une réserve d'eau potable et de nourriture
- Ne laissez pas de denrées alimentaires dans les niveaux inférieurs
- Placez les objets et les documents précieux dans les étages
- Prévoyez les moyens d'évacuation
- Fermez les portes, fenêtres et soupiraux
- Coupez le gaz et l'électricité
- Mettez les véhicules hors d'atteinte de l'eau
- Amarrez les cuves (gaz, fuel, etc.)

LES BONS RÉSULTES



PENDANT

- Ecoutez la radio (France Bleu Gard Lozère 91.6 FM^o et respectez les consignes des autorités. C'est le meilleur moyen d'être informé.
- Allez sur les points hauts (étages, maison, colline...)
- Ne vous engagez pas sur les voies inondées
- Ne consommez pas l'eau du robinet
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, pour ne pas les exposer, ainsi que vous-même. Les enseignants s'occupent de leur sécurité. Il faut leur faire confiance.
- Coupez le gaz et l'électricité

APRÈS

- Aérez et désinfectez les pièces
- Chauffez dès que possible
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche
- Prenez des photos
- Contactez votre assureur le plus tôt possible

N'encombrez pas les lignes téléphoniques sauf en cas d'urgence vitale

**N'ALLEZ PAS À PIED OU EN VOITURE
DANS LES ZONES INONDÉES,**

VOUS IRIEZ AU DEVANT DU DANGER !

Risques naturels

Les feux de forêt

Les feux de forêt sont des incendies qui se propagent sur une surface d'au moins un hectare de forêt, de maquis ou de garrigue...

A Vézénobres, les feux peuvent se déclarer sur tout le territoire où se trouvent les forêts, les arbres, la végétation.

Sur les 1707 hectares que compte la commune ;

-750 sont représentées par des bois et forêts (200 hectares) des landes et friches(60 hectares) et des prairies permanentes (15 hectares).

- Prise en compte des zones feux de forêt dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Collaboration avec la préfecture, les pompiers, la police, la gendarmerie, la DDE,
- En cas de danger, Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) la population est prévenue et éventuellement évacuée par les pompiers, les forces de polices, les élus de la commune.

Risques naturels

Les feux de forêts

AVANT

- Vérifiez l'état des fermetures et de la toiture
- Débroussailliez autour de votre maison dans un rayon de 50m
- Prévoir les moyens de lutte (point d'eau, matériel, etc)

PENDANT

Si l'incendie vient dans votre direction

- Alertez les pompiers
- Ouvrez votre portail
- Fermez les bouteilles de gaz, les éloigner de la maison
- Mettez les voitures, les tuyaux d'arrosage à l'abri
- Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres

Si l'incendie est à votre porte :

- N'évacuez pas sans l'ordre des autorités, mais restez dans la maison avec toute la famille
- Fermez les portes, les volets et calfeutrez-les avec des linges humides, y compris les conduits de cheminée
- Arrêtez la ventilation

APRÈS

- Contrôlez s'il reste des braises dans tous les endroits (tuiles, orifices d'aération...), celles-ci peuvent s'enflammer 1 heure après.
- Eteignez les braises

LES BONS RÉFLEXES



L'incendie approche
Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation
Arrosez les abords



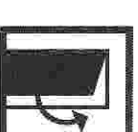
Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables



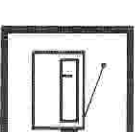
L'incendie est à votre porte
Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
Ne sortez pas sans ordre des autorités



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



Fermez volets, portes et fenêtre. Calfeutrez avec du linge mouillé.



Ecoutez la radio (France Bleu Gard Lozère 91,6 FM)

DANS TOUS LES CAS SUIVRE LES INSTRUCTIONS DES POMPIERS

C'est le meilleur moyen d'être informé.

Risques naturels

Mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol qui est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action du vent, de l'eau ou de l'homme.

Il peut se traduire par

- un affaïssement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles (grottes) ou artificielles (mines carrières)
- des phénomènes de gonflement ou de retrait liés aux changements d'humidité de sols argileux (à l'origine de fissurations du bâti)
- un tassement des sols compressibles (vase, tourbe, argile..) par surexploitation
- des glissements de talus par rupture d'un versant instable
- des écroulements et chutes de blocs
- des ravinements, coulées boueuses et torrentielles.
- Une érosion sur les côtes basses sableuses

Deux types de mouvement sont recensés sur la commune.

- un glissement de terrain près de la voie ferrée quartier St Jean
- Une érosion des berges en aval du pont submersible appelé « pont de Cassagnoles »

- Maîtrise de l'urbanisation à travers le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- En cas de danger, • Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Risques naturels

Mouvement de terrains

AVANT

- respecter les règles de construction
- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- détectez les signes précurseurs :
 - Fissures dans les murs
 - Poteaux, barrières penchés
 - Terrains ondulés fissurés

LES BONNES RÉFLEXES

PENDANT

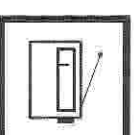


- fuir latéralement
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

APRÈS



- évaluer les dégâts et les dangers
- fermez le gaz et l'électricité
- informer les autorités
- se mettre à la disposition des secours
- écoutez la radio



Écoutez la radio (France Bleu Gard Lozère 91.6 FM)

DANS TOUS LES CAS SUIVRE LES INSTRUCTIONS DES POMPIERS

C'est le meilleur moyen d'être informé.

Risques naturels

Risques Sismiques

Le tremblement de terre se traduit par des vibrations du sol. Ces secousses peuvent provoquer des glissements de terrain, des crevasses dans le sol, des chutes de blocs de pierres. Le séisme dure de quelques secondes à quelques minutes. Il peut être plus ou moins important. Les dégâts peuvent aller de la simple fissure dans les bâtiments à l'effondrement total.

Le moment et l'endroit où survient le tremblement de terre n'est pas prévisible de manière certaine.

L'alerte n'est pas possible.

Les services de secours le découvrent en même temps que la population.

En France, la sismicité s'apprécie au niveau communal.

5 zones sont distinguées :

Zone 0 : sismicité négligeable

Zone 1a : sismicité très faible

Zone 1b : sismicité faible

Zone 2 : sismicité moyenne

Zone 3 : sismicité forte

Votre Commune est classée en Zone 0

Sismicité négligeable

- Plusieurs stations sismiques existent dans le département
- Collaboration avec la préfecture, les pompiers, la police, la gendarmerie, la DDE
- Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde

Risques naturels

Risques Sismiques

AVANT

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sécurité à suivre
- Repérez, les points de coupure du gaz, de l'eau, de l'électricité
- Repérez un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri

LES BONS RÉFLEXES

PENDANT

A l'intérieur :

Mettez-vous à l'abri :

- près d'un mur
- une colonne porteuse
- sous des meubles solides
- dans un angle
- sous le montant d'une porte



A l'extérieur :

- Eloignez-vous de ce qui peut s'effondrer (Bâtiments, ponts, fils électriques)

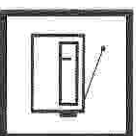


En voiture :

- Arrêtez-vous si possible à distance des constructions,
- Ne descendez pas avant la fin de la secousse

APRÈS

- Evacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- Eloignez-vous des constructions
- Attention : d'autres secousses peuvent avoir lieu !
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre
- Coupez le gaz et l'électricité
- Ecoutez la radio (France Bleu Gard 91.6 FM) et respectez les consignes des autorités)



Les Risques Technologiques

Transports de Matières Dangereuses



Définition

Le transport de matières dangereuse (TMD) par voies routière, ferroviaire, aérienne et par canalisation générale, en cas d'accident, un risque directement lié à la dangerosité des produits (inflammables, toxiques, combustibles, explosifs ou radioactifs).

LES RISQUES LIÉS AUX T.M.D. SONT

- Les pollutions (sources, nappes phréatiques, air...)
- Les incendies
- La toxicité des produits qui s'échappent (nuage toxique)
- L'explosion
- Une combinaison de ces risques

La commune est concernée par le transport de matières dangereuses par voie routière et par une canalisation de transport de matières dangereuses exploitée par GRT GAZ

En France, la rareté des catastrophes de grande ampleur semble due à la rigueur et à l'étendue de la réglementation.

Sur route c'est l'accord européen relatif au transport international des matières dangereuses sur route (ADR) du 5/12/1996, transcrit par l'Arrêté français du 1^{er} juillet 2001 qui s'applique.

- La DRIRE est chargée d'effectuer les contrôles techniques des véhicules de T.M.D.

Des mesures spécifiques de maîtrise des risques, pour les canalisations de transport, ont été renforcées (arrêté « multifluide » et circulaire du 4/8/2006)

. Une démarche de « porté à connaissance » est en cours pour les canalisations. Elle permettra à la commune le contrôle du développement de l'urbanisation de part et d'autre de leur tracé.

Le plan de sauvegarde communal prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, arrêt des pompes en cas de pollution des cours d'eau...)

Les Risques Technologiques

Transports de Matières Dangereuses

AVANT

- Informez-vous des risques encourus
- Disposez d'un poste de radio à piles
- Ayez à portée de main le matériel nécessaire au confinement des personnes (ruban adhésif)

Dès l'alerte

- Si vous êtes témoin d'un accident
- Appelez le 18, le 112 ou le 17 en précisant, le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre de victimes, le code danger du produit et le code matière et la nature du sinistre
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie
- Si un nuage toxique vient vers : fuyez selon un axe perpendiculaire au vent, mettez vous à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quittez rapidement la zone(éloignement)

LES BONS RÉSULTATS

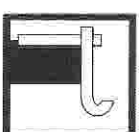


PENDANT

- Ne fumez pas. Ni flamme, ni étincelle



- Confiner vous
- Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche
- Ne restez pas dans votre véhicule



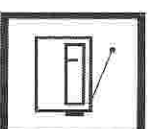
- Bouchez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations),
- Arrêtez les ventilations et les climatisations
- Lavez-vous en cas d'irritation, si possible changez-vous



- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux



- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Écoutez la radio (France Bleu Gard Lozère 91.6 FM)

C'est le meilleur moyen d'être informé.

APRES

Si vous êtes confinés, dès que vous êtes averti de la fin de l'alerte, aérez le local.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DES AUTORITÉS

Risques Technologiques

La rupture de Barrage

Définition

Il s'agit d'une **inondation soudaine** due à la **rupture d'une grande retenue d'eau**.

Le risque de rupture brusque et imprévue est aujourd'hui extrêmement faible :

La situation de rupture pourrait plutôt provenir de l'évolution plus ou moins rapide d'une dégradation de l'ouvrage

La commune est concernée par deux ouvrages sur le gardon d'Alés:

- le barrage de Sainte Cécile d'Andorge (H 40m V 16,2 Mm3)
- le barrage de Camboux (H 15m V 1,2 Mm3)

En cas de rupture partielle ou totale, il se produirait une onde de submersion très destructrice dont les caractéristiques ont été étudiées en tout point de la vallée.

Vézénobres fait parti des communes exposées à une onde de submersion supérieure à la crue centennale, mais se situe bien au delà de la limite de submersion du 1^{er} quart d'heure sur laquelle des plans de secours et d'alerte ont été établis dès le projet de construction du barrage.

L'alerte serait alors diffusée par déclenchement des sirènes, des moyens mobiles d'alerte ainsi que la télévision et la radio (France Bleu Gard Lozère)

Les barrages font l'objet de mesures de surveillance instituées par la circulaire N° 70-15 du 14 Août 1970.

Le barrage de Sainte Cécile d'Andorge, d'une hauteur supérieure à 20m et d'un volume de stockage supérieur à 15Mm3 fait l'objet de mesures de surveillance et d'alerte destinée à faciliter la protection des populations situés en aval en application du décret n° 92.997 du 15 septembre 1992.

Ces mesures sont définies dans des Plans Particuliers d'Intervention qui définissent notamment différents niveaux d'alerte

- Collaboration avec la préfecture, les pompiers, la police, la gendarmerie, la DDE
- En cas d'alerte, Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde

Risques Technologiques

La rupture de Barrage

AVANT :

- connaître les risques
- le signal d'alerte
- identifier les points hauts sur lesquels se réfugier
- les moyens et les itinéraires d'évacuation. Dès l'alerte, le préfet déclenche le Plan ORSEC et active le centre opérationnel départemental.

Les Bons Réflexes

PENDANT

Au signal d'alerte : (corne de brume émettant, pendant au moins 2 minutes, un signal intermittent avec des émissions séparées d'interruption de 3 secondes

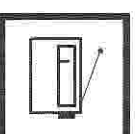
- Le reconnaître
 - gagner immédiatement les points hauts les plus proches
 - ne pas revenir sur ses pas
 - N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger.
- Les enseignants s'en occupent.
Il faut leur faire confiance



Les enseignants s'en occupent.
Il faut leur faire confiance



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Ecoutez la radio (France Bleu Gard Lozère 91.6 FM)
C'est le meilleur moyen d'être informé.



Respectez les consignes des autorités

APRES

Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter son abri.

Risques Technologiques

Nucléaire

Définition

Le risque nucléaire est un événement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion) pour le personnel de l'installation nucléaire, la population avoisinante et l'environnement.

Le risque dans la commune.

Il n'y a pas eu en France d'accident nucléaire avec des conséquences immédiates pour la population

Vézénobres n'est pas dans le périmètre de sécurité immédiat (zone de 10km) entourant les installations nucléaires.

Le risque Nucléaire n'est pas recensé pour notre commune

certains sont proches de la commune (Marcoule dans le Gard Pierrelatte et Tricastin dans la Drôme). Il faut donc en tenir compte, d'autant plus qu'en cas d'accident les particules radioactives peuvent se diffuser au-delà de la « frontière théorique » de sécurité, notamment en cas de vent violent. Un nuage radioactif peut parcourir plusieurs milliers de kilomètres.

L'industrie nucléaire étant particulièrement développée en France, une politique de prévention renforcée est appliquée dans ce domaine ; Les établissements nucléaires ont un statut d'installation nucléaire de base (INB). Ils font donc l'objet d'une procédure d'autorisation et de contrôle renforcé. Un contrôle continu est effectué par l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN).

En cas d'alerte, c'est le Préfet qui déclenche le plan ORSEC ou le plan Particulier D'Intervention. Les services spécialisés tels que le commissariat à l'énergie atomique, l'Institut de Radioprotection et de la Sûreté Nucléaire, la Direction Régionale de l'Industrie et de l'Environnement sont en alerte et fournissent leurs expertise et leurs moyens.

- La commune participe à la mise en place du plan iode et à la distribution de comprimés d'iode.
- Collaboration avec les pompiers, la préfecture, la police, la gendarmerie, la DDE, le centre hospitalier
- Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)



Risques Technologiques

Nucléaire

AVANT :

- connaître les risques
- le signal d'alerte
- Les consignes de sécurité

L e s B o n s R é f i e x e s



PENDANT

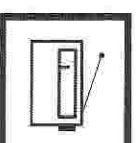
N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger.
Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours
Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir



Reprenez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

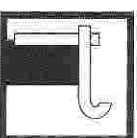


Ecoutez la radio (, France Bleu Gard Lozère 91.6 FM)
C'est le meilleur moyen d'être informé.

Respectez les consignes des autorités



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations



APRES

Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter son abri.

Risques Technologiques

Industrie

Définition

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Le risque dans la commune.

Vézénobres n'est le siège d'aucun établissement soumis à la directive SEVESO et n'entre pas dans le périmètre de sécurité d'un établissement voisin soumis à cette directive.

Le risque Industriel n'est pas recensé pour notre commune

Une réglementation rigoureuse imposant aux établissements industriels dangereux :

- une étude d'impact afin de réduire au maximum les nuisances causées par le fonctionnement normal de l'installation
- une étude de danger où l'industriel identifie de façon précise les accidents les plus dangereux pouvant survenir dans son établissement et leurs conséquences. Cette étude conduit l'industriel à prendre les mesures de prévention nécessaires à identifier les risques résiduels.

Les mesures sont encadrées par des obligations fixées par un arrêté préfectoral.

En cas d'alerte suite à une situation imprévisible :
Déclenchement du Plan Communal de sauvegarde

Risques Technologiques

Industriel

AVANT :

- connaître les risques
- le signal d'alerte
- Les consignes de sécurité

L e s B o n s R é f i e s



PENDANT

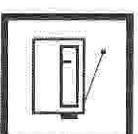
N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours
Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

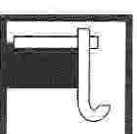


Ecoutez la radio (, France Bleu Gard Lozère 91.6 FM) C'est le meilleur moyen d'être informé.



Respectez les consignes des autorités

Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations.



APRES

Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter son abri.

La vigilance météo

La circulaire du 28 septembre 2001 est venue modifier la procédure d'alerte météorologique : cette nouvelle procédure s'appuie notamment sur une carte de vigilance et des bulletins de suivi.

Un dispositif distinct de vigilance crue a été instauré le 11 juillet 2006. Depuis le 05 décembre 2007, le phénomène « fortes précipitations est remplacé par le phénomène « pluie-inondation »

Une carte de vigilance météorologique est élaborée deux fois par jour par les services de Météo France.

Elle attire l'attention sur la possibilité d'occurrence de phénomènes météorologiques dangereux. Si la carte de vigilance comporte au moins une zone orange ou rouge, un bulletin régional de suivi de phénomène exceptionnel est émis par le Centre Météorologique Interrégional concerné précisant l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin.

La carte de vigilance est consultable sur le site Internet de Météo France : www.meteo.fr

Les événements météorologiques pris en compte

La carte vigilance météo concerne 7 types d'événements repérés par les pictogrammes associés à chaque département concernés ; en l'occurrence seuls les 6 premiers concernent le département du Gard :

- > Vent violent
- > Pluie- Inondation
- > Orages
- > Canicule
- > Grand froid
- > Neige et/ou verglas
- > Avalanches.

Elle donne des informations complémentaires et des consignes de comportement dans le cas des niveaux 3 et 4 (orange et rouge).

Les niveaux de vigilance

Une couleur est attribuée (vert, jaune, orange, et rouge) à chaque département métropolitain, selon les dangers potentiels associés aux conditions météorologiques prévues



Pas de vigilance particulière



Il faut être attentif si on pratique des activités sensibles au risque météorologique.

Des phénomènes habituels dans la région mais qui peuvent être dangereux sont prévus.



Il faut être très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus. Se tenir au courant de l'évolution et suivre les conseils émis.



Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Il faut se tenir régulièrement informé de l'évolution et se conformer aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics

La vigilance météo

Vent violent



Conséquences possibles

- > **Avis de tempête très violente**
- > **des coupures d'électricité et de téléphone fixe ou portable** peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes,
- > **des dégâts nombreux et importants** sont à attendre sur les habitations, les parcs et les plantations; les massifs forestiers peuvent être touchés fortement,
- > **la circulation routière** peut être rendue difficile sur l'ensemble du réseau,
- > **les transports aériens, ferroviaires et fluviaux** peuvent être sérieusement affectés.

Conseils de comportement

- Dans la mesure du possible :**
- > restez chez vous
 - > mettez-vous à l'écoute de vos stations de radios locales
 - > ne vous engagez en aucun cas, à pieds ou en voiture, sur une voie immergée.
- En cas d'obligation de déplacement :**
- > limitez-vous au strict indispensable
 - > soyez prudents et vigilants, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses,
 - > signalez votre départ et votre destination à vos proches.
- Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche**
- > rangez et fixez les objets sensibles aux effets du vent susceptibles d'être endommagés,
 - > n'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol,
 - > dans les zones inondables prenez d'ores et déjà toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux même dans les zones rarement touchées par les inondations,
 - > prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faire une réserve d'eau potable,
 - > facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils,
 - > si vous pratiquez le camping, vérifiez qu'aucun danger ne vous menace en cas de très fortes rafales de vent ou d'inondations torrentielles soudaines. En cas de doute, réfugiez-vous dans un endroit sûr jusqu'à l'annonce d'une amélioration.
 - > signalez tout événement anormal en appelant les sapeurs pompiers : Au 18 à partir d'un téléphone fixe Au 112 à partir d'un téléphone portable.

Pluie Inondation



Conséquences possibles

- De très fortes précipitations sont attendues susceptibles d'affecter les activités humaines et la vie économique pendant plusieurs jours.
- Des inondations** très importantes sont possibles sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés, y compris dans des zones rarement inondables.
- Des cumuls** très importants de précipitation sur de courtes durées peuvent localement provoquer des crues torrentielles de ruisseaux et fossés.
- Les conditions de circulation routière** peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau.
- Risque de débordement** des réseaux d'assainissement.
- Des coupures d'électricité** plus ou moins longues peuvent se produire.

Conseils de comportement

- Dans la mesure du possible :**
- > restez chez vous,
 - > s'il vous est absolument indispensable de vous déplacer, soyez très prudents.
- Respectez** en particulier, les déviations mises en place,
- > ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée,
 - > signalez votre départ à vos proches.
- Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche**
- > dans les zones inondables, prenez d'ores et déjà toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations,
 - > prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faire une réserve d'eau potable,
 - > facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils,
 - > n'entrez en aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité.

La vigilance météo

Orages



Conséquences possibles

Nombreux et vraisemblablement très violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts très importants.

Localement, des dégâts très importants sont à craindre sur les habitations, les parcs les cultures et les plantations.

Les massifs forestiers peuvent localement subir de très forts dommages et peuvent être rendus vulnérables aux feux par de très nombreux impacts de foudre.

L'habitat léger et les installations provisoires peuvent être mis en réel danger.

Des inondations de caves et point bas sont à craindre ainsi que des crues torrentielles aux abords des ruisseaux et petites rivières.

Conseils de comportement

Dans la mesure du possible :

- > évitez les déplacements,
- > les sorties en montagne sont particulièrement déconseillées.

En cas d'obligation de déplacement :

- > soyez prudents et vigilants, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses,
- > N'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

- > évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques,
- > rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés,
- > si vous pratiquez le camping, vérifiez qu'aucun danger ne vous menace en cas de très fortes rafales de vent ou d'inondations torrentielles soudaines. En cas de doute, réfugiez-vous, jusqu'à l'annonce d'une amélioration, dans un endroit plus sûr,
- > signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins,
- > si vous êtes dans une zone sensible aux crues torrentielles, prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux

Canicule



Conséquences possibles

Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé

L'augmentation de la température peut mettre en danger les personnes à risque c'est-à-dire les personnes âgées, handicapées atteintes de maladies chroniques ou de troubles mentaux, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, les personnes isolées.

Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention au coup de chaleur.

Veillez aussi aux enfants

Conseils de comportement

En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin :

Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie.

Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour.

> **accompagnez les** dans un endroit frais. Pendant la journée, fermez volets, rideaux, et fenêtres. Aérez la nuit.

> **Utilisez ventilateur et/ou climatisation** si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grande surface, cinéma...) trois heures par jour .

> **Mouillez le corps** plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateuse, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.

> **Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour**, même sans soif.

> **Continuez à manger normalement.**

> **Ne sortez pas aux heures les plus chaudes.** Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.

> Limitez vos activités physiques

La vigilance météo

Grands Froids



Conséquences possibles

Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.

Le danger est plus grand et peut-être majeur pour les personnes fragilisées ou isolées, notamment les personnes âgées, handicapées, souffrant de maladies respiratoires, cardiovasculaires, endocriniennes ou de certaines pathologies oculaires, les personnes souffrant de troubles mentaux ou de syndrome de Raynaud.

Veillez particulièrement aux enfants.

Certaines prises médicamenteuses peuvent avoir des contre indications en cas de grands froids : demandez conseil à votre médecin.

En cas de sensibilité personnelle aux gerçures (mains, lèvres), consultez un pharmacien.

Chez les sportifs et les personnes travaillant à l'extérieur : attention à l'hypothermie et à l'aggravation de symptômes préexistants.

Les symptômes de l'hypothermie sont progressifs : frissons, engourdissement des extrémités sont des signaux d'alarme qui peuvent évoluer vers des états graves nécessitant un secours médical : dans ce cas appelez le « 15 », le « 18 » ou le « 112 ».

Conseils de comportement

Pour les personnes sensibles ou fragilisées : ne sortez qu'en cas de force majeure, évitez un isolement prolongé, restez en contact avec votre médecin.

- > **pour tous, demeurez actifs**, évitez les sorties surtout le soir, la nuit et en début de matinée,
- > **Habillez vous chaudement** de plusieurs couches de vêtements, aucune couche extérieure imperméable au vent, à l'eau, couvrez vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides.

De retour à l'intérieur, assurez-vous un repos prolongé, avec douche ou bain chaud, alimentez vous convenablement, prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée

- > **Assurez une bonne qualité de l'air dans les habitations** : ventilation même brève, au moins une fois par jour, vérifiez le bon fonctionnement des systèmes de chauffage, pièces humidifiées.
- > évitez les efforts brusques.

Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. Si le froid est associé à la neige ou le verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, prévoyez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.

- > **Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté**, prévenez le « 115 »
- > **Restez en contact avec les personnes sensibles** de votre entourage.
- > **Pour en savoir plus**, consultez les sites : www.santegouv.fr et www.invs.santefr sur les aspects sanitaires et www.hisonfute.equipement.gouv.fr pour les conditions de circulation

Neige-verglas



Conséquences possibles

De très importantes chutes de neige ou de verglas sont attendus, susceptibles d'affecter gravement les activités humaines et la vie économique.

Les conditions de circulation risquent de devenir rapidement impraticables sur l'ensemble du réseau

De très importants dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone pendant plusieurs jours.

De très importantes perturbations sont à craindre concernant les transports aériens et ferroviaires.

Conseils de comportement

-Dans la mesure du possible

- >Restez chez vous
- >N'entrez aucun déplacement autre que ceux absolument indispensables
- >Mettez vous à l'écoute de vos stations de radio locales

-En cas d'obligation de déplacement

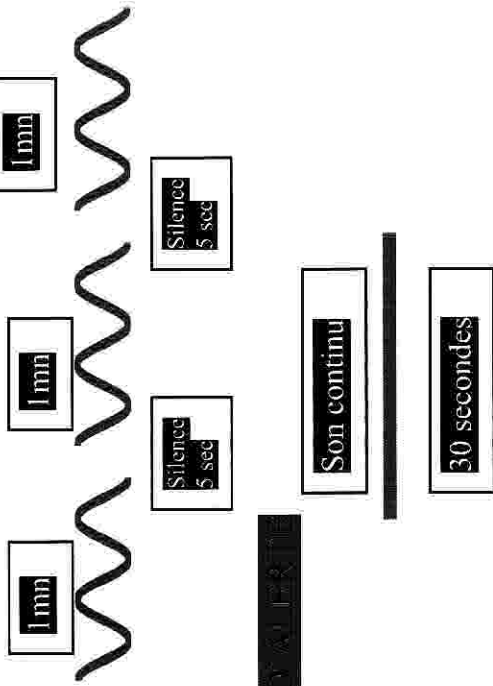
- >Renseignez vous auprès de CRICR
- >Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches.
- >Munissez vous d'équipement s spéciaux.
- >Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation.
- >Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule.
- >Ne quittez celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs.

-Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche.

- >Protégez vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'évacuation des eaux.
- >Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- >Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.
- >Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable
- >Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale alimenté à l'électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion

SIGNAUX D'ALERTE NATIONAL

SIGNEAU D'ALERTE NATIONAL



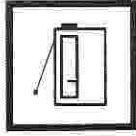
LIENS UTILES

Contacts utiles

POMPIERS 18 ou 112 (portable)
SAMU 15
POLICE 17
MAIRIE DE VEZENOBRES 04 66 83 51 26
www.vezenobres.fr
accueil@vezenobres.fr

MÉTÉO FRANCE 08 92 68 02 30

DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio (France Bleu Gard Lozère 91.6 FM)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas

IMPORTANT

Avoir en permanence avec soi en prévision d'une alerte :

- 1 radio portable avec piles
- 1 lampe de poche avec piles
- Des bouteilles d'eau potable
- Vos papiers personnels
- Trousse de pharmacie
- Votre traitement médical en cours
- Des couvertures
- Des vêtements de rechange
- Des bougies et des allumettes